

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1250 complétant celle n° 1158 du 28 septembre 1946.

n° 1250

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 avril 1946

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1946

Date du numéro
31 octobre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur Le régime financier aux colonies

Vu le procès-verbal de la réunion du comité de l'Afrique du Nord transmis par le Ministre des colonies sous Le n° 12668

Vu le télégramme n° 10/00 I KR C/A PP du Ministre des colonies en date du 19 octobre 1945

Vu la décision n° 1158 du 28 septembre 1946 nommant le sultan de Raheïta, Abdou Mohamed, et l'aaquel d'Ali-Sabieh, Awale Walive, représentants officiels de la colonie au pèlerinage des Deux saints de l'Islam.

TEXTE INTÉGRAL

Apt. 1} — La décision n° 118 du 28 septembre 1936 susvisée est complétée ainsi qu'il suit : Art. 1, — Le sultan de Raheïta., Abdou Mohamed, et l'aaquel d'Ali-Sabieh, Awale Walive, percevront chacun à titre de frais de Voyage Une somme supplémentaire de 91.884 francs Art. 2, — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

le gouverneur.h.siriex